

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 octobre 2016

Le sept octobre deux mille seize, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre-Lens » s'est tenu à Lens, sur convocation du Président du Conseil d'Administration en date du 29 août 2016.

Présents : Sabine BANACH-FINEZ, Anne-Laure BEATRIX, Eric CASSOU-RIBEHART, Sébastien CHENU, Aurore COLSON, François DECOSTER, Elodie DEGIOVANNI, Philippe DUQUESNOY, Jannic DURAND, Claudia FERRAZZI, Valérie FOREY, Audrey HAVEZ, Sophie JUGIE, Jean-Yves LARROUTUROU, Yannick LINTZ, Jean-Luc MARTINEZ, Karim MOUTTALIB, Evelyne NACHEL, Bernard PACORY, Marielle PIC, Anne-Solène ROLLAND, Michel ROUSSEL

Pouvoirs : Jean-Jacques AILLAGON à Jean-Luc MARTINEZ, Frédéric LETURQUE à François DECOSTER, Vincent POMAREDE à Anne-Solène ROLLAND, Evelyne REBOUL à Eric CASSOU-RIBEHART, Sylvain ROBERT à Philippe DUQUESNOY

Excusé(e)s : Jean-Jacques AILLAGON, Xavier BERTRAND, Michel LALANDE, Frédéric LETURQUE, Vincent POMAREDE, Evelyne REBOUL, Sylvain ROBERT, Sophie ROCHER

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre-Lens : Marie LAVANDIER, Catherine FERRAR, Ludovic VIGREUX, Juliette GUEPRATTE, Luc PIRALLA

Musée du Louvre : Adel ZIANE, Nicolas FEAU

Conseil Régional Hauts-de-France : Sylvie FERREY

Conseil Départemental du Pas-de-Calais : Bertrand LE MOINE

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Monsieur Philippe DUQUESNOY est désigné comme secrétaire de séance.

Musée du Louvre-Lens
6 rue Charles Lecocq – Lens

T +33 (0)3 21 18 62 62

Correspondance administrative :
Monsieur le Directeur
de l'EPCC Musée du Louvre-Lens

B.P.11 – 62301 Lens Cedex
France

www.louvrelens.fr



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* » et notamment son article 8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1,

Vu la Loi d'Orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la circulaire ministérielle N° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du Débat d'Orientation Budgétaire est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée ;

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Considérant que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants ;

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le rapport relatif au débat d'orientations budgétaires a pour objectif d'informer les membres de l'EPCC des éléments significatifs, tant en dépenses qu'en recettes, utiles à la préparation du Budget Primitif 2017.

Il n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération transmise en Préfecture.

Monsieur le Président :

- Expose que le Budget Primitif (principal) pour 2017 devrait s'élever à 14 343 500 € et le budget annexe de la cafétéria à 375 800 €.
- Invite les membres de l'EPCC à prendre connaissance de la note de synthèse reprenant les principaux postes de dépenses et de recettes.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu les observations de chacun, prend acte du débat sur les Orientations Budgétaires de l'EPCC pour l'année 2017 reprises dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président de l'établissement public de
coopération culturelle « Musée du Louvre-Lens »

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

26 OCT. 2016

ARRIVÉE

Conseil d'Administration

Réunion du 7 octobre 2016

Débat d'Orientation Budgétaire

A- Introduction

La loi du 6 février 1992 prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le débat n'a pas de caractère décisionnel mais a pour objectif d'informer les membres du Conseil d'Administration des éléments significatifs en dépenses comme en recettes utiles à la préparation du budget principal et du budget annexe de la cafeteria au titre de l'année 2017.

Les prévisions budgétaires présentées ce jour seront ajustées au moment de la présentation du budget primitif qui sera présenté avant la fin de l'année en fonction des dépenses engagées au cours du dernier trimestre et de l'état constaté des recettes effectives.

La proposition présentée ce jour est établie sur la base d'une fréquentation annuelle de 400 000 visiteurs, soit le niveau de fréquentation constaté en 2015 et qui, devrait se maintenir cette année, grâce notamment aux modifications apportées dans le calendrier des expositions.

Cette baisse de fréquentation, inhérente à l'après ouverture, a été aggravée par les événements dramatiques qu'a connus la France début 2015 et qui se poursuivent encore en cette année 2016.

La construction budgétaire qui suit tient compte en termes de recettes de la poursuite de la gratuité de la Galerie du Temps, gratuité décidée dès l'ouverture du musée afin de rendre le plus accessible possible cet espace d'exposition.

Concernant la présentation générale des documents supports du Débat d'Orientation Budgétaire, le budget sera présenté, comme chaque année, sous la forme d'un budget principal et d'un budget annexe relatif à la cafétéria, puisqu'à la différence de la boutique et du restaurant, celle-ci est en régie directe.

B- Les dépenses

1- L'organisation des expositions : 2 017 800€

Le musée du Louvre-Lens organisera, comme chaque année, deux expositions temporaires dans la galerie d'expositions temporaires («Les Frères Le Nain» et

«Musique dans l'Antiquité»), le renouvellement d'œuvres de la Galerie du Temps et une exposition dans le Pavillon de Verre.

La proposition budgétaire se décompose de la façon suivante :

- Expositions temporaires : 1 700 000 €
(pour mémoire, en 2016 le budget est de 1 700 000 €)
- Renouvellement d'œuvres dans la Galerie du Temps : 150 000 €, identique à 2016
- Pavillon de Verre : 100 000 €

En complément de ce budget (1 950 000 €) lié à l'organisation des expositions et qui comprend des dépenses de transport, d'assurance, d'aménagement muséographique, doit également être prévu un budget permettant la mise à jour des contenus du guide multimédia ainsi que quelques dispositifs multimédia au sein des expositions temporaires.

Le budget proposé est fixé à 67 800 €, identique à 2016.

2- Les éditions : 91 000 €

Il est proposé d'inscrire un montant de 91 000 € (identique à 2016) réservé à la réalisation des éditions en lien avec les expositions.

Il permettra :

- la réalisation du catalogue pour chaque exposition temporaire ;
- l'actualisation du guide de la Galerie du Temps ;
- les frais iconographiques pour la réalisation de ces ouvrages.

3- La programmation du Centre de Ressources : 7 800 €

La programmation du Centre de Ressources s'adresse à tous les publics et comprendra :

- l'organisation de colloques,
- des événements à destination des adultes sous la forme de cours d'initiation à l'histoire de l'art ou sous la forme de rencontres régulières avec les professionnels des musées et de la recherche en histoire de l'art.

Le budget est estimé à 7 800 € (pour mémoire en 2016 : 7 500€ hors frais de déplacement).

4- La restauration des œuvres : 8 000 €

Le programme de restauration des œuvres en lien avec les thématiques des expositions temporaires permettra de faire découvrir les métiers et les techniques de cette activité.

Le budget estimé à 8 000 € (identique à 2016) permettra de financer l'intervention des restaurateurs et l'achat de consommables muséographiques.

5- Les dépenses d'animations et d'activités culturelles : 144 250 €

- **La Scène : 128 250€**

En 2016, le budget réservé à la programmation a été ajusté afin de réduire le déficit. Les initiatives en matière de communication et de marketing portent leurs fruits puisque les recettes ont légèrement augmenté. Il est proposé d'augmenter le budget de la Scène pour l'année 2017, compte tenu du souhait d'organiser une « programmation spectacle ouverture du musée » le week-end du 3 et 4 décembre prochain, permettant ainsi de faire découvrir à un large public les renouvellements de la Galerie du Temps et l'exposition « Miroirs » au Pavillon de Verre (pour mémoire 115 000 € en 2016)

- Les dépenses liées au fonctionnement des ateliers pédagogiques : 16 000 €

Un budget de 16 000 € permettra d'acquérir le matériel et les fournitures nécessaires à l'organisation de ces ateliers (pour mémoire en 2016 : 20 000 €).

6- La communication et le mécénat : 680 000 €

Il est envisagé d'inscrire en 2016 un montant de 656 000 € (pour mémoire 500 000€ au Budget Principal en 2016) pour poursuivre l'ambition du musée en matière de communication. Ce budget permettrait :

- L'achat d'espaces (affichage, presse, partenariat) pour chaque exposition (expositions temporaires et pavillon de verre),
- La communication institutionnelle : il s'agira de poursuivre la démarche engagée en 2016 en restant visible dans les médias, par voie d'affichage ou autre entre les expositions temporaires.

En complément de cette communication, seront également reconduites les actions de marketing, plutôt en direction des comités d'entreprises, et de tours opérateurs. Ainsi le musée poursuivra ses participations à des salons spécialisés afin d'assurer sa promotion.

Le musée aura encore recours en 2017 aux prestations de graphisme pour l'élaboration des affiches et aussi aux prestations de relations média dans les mêmes conditions que depuis l'ouverture.

Le budget alloué au mécénat s'élève quant à lui à 24 000 € (pour mémoire 23 500 € en 2016).

7- Les charges de personnel : 4 892 000 €

Les charges de personnel comprennent pour l'année 2017 :

- les salaires et charges du personnel permanent
- les frais de médecine du travail, de prestations sociales
- les frais de formation

A ces dépenses, s'ajoutent celles concernant :

- les rémunérations des guides conférenciers pour l'année 2017
- les intervenants extérieurs (intermittents, conférenciers)
- la taxe sur les salaires

La structure des effectifs

Au 1^{er} janvier 2016, l'EPCC Musée du Louvre-Lens compte 96 agents en position d'activité (tous statuts confondus).

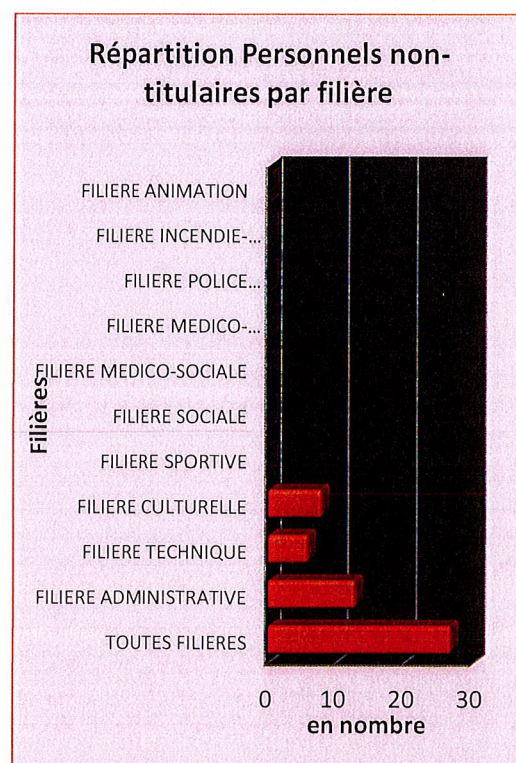
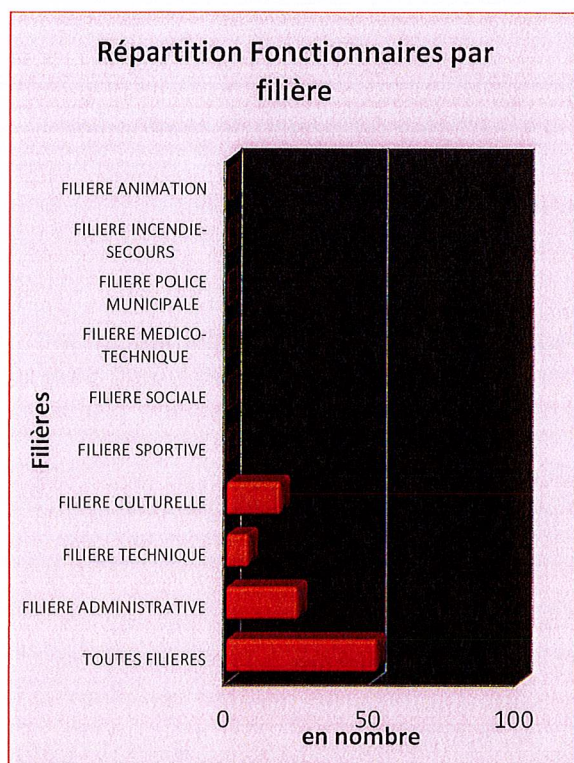
Ces agents se répartissent comme suit :

- Fonctionnaires (52 titulaires et stagiaires) : 54.2% ;
- Contractuels occupant un emploi permanent (27 dont 4 remplaçants) : 28.1% ;
- Contractuels n'occupant pas un emploi permanent dont les emplois d'avenir (17) : 17.7%.

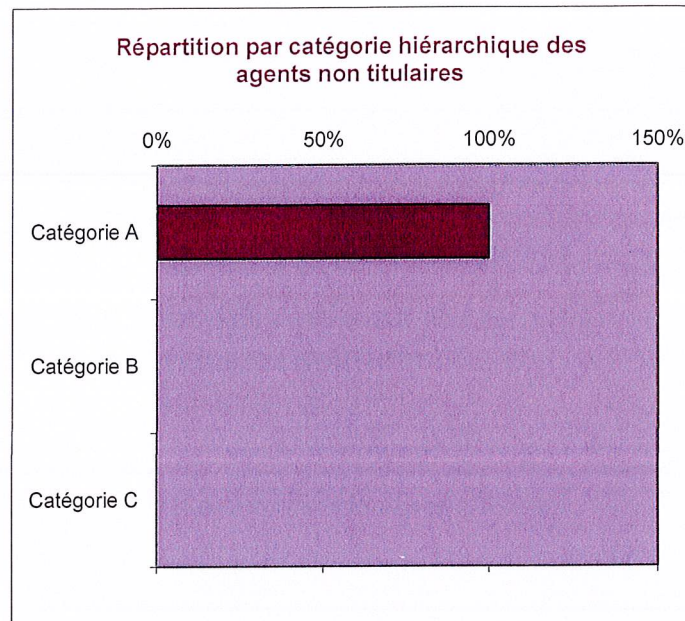
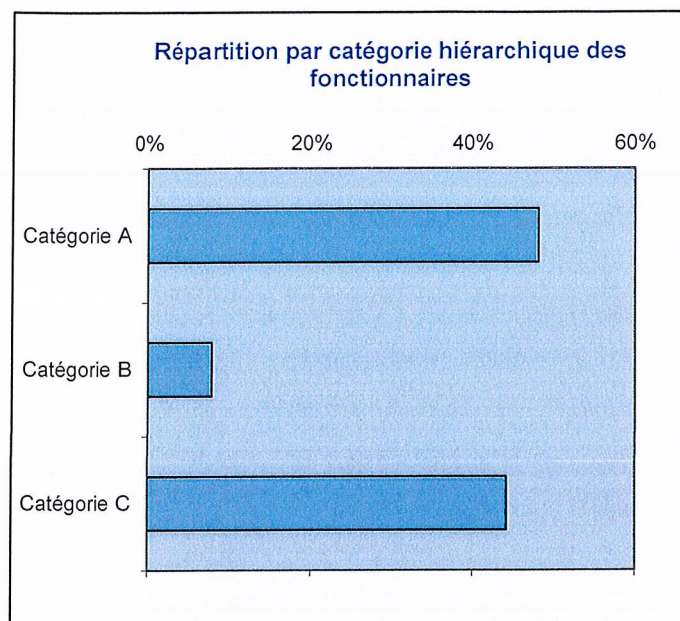
Les 27 agents contractuels sont répartis de la manière suivante :

- Remplaçants (article 3-1) : 4 agents (14.81%) ;
- Affectés sur un poste vacant (article 3-2) : 6 agents (22.23%) ;
- Contractuels de catégorie A (selon fonctions/besoins de service, article 3-3 1 : 16 agents (59.26%) ;
- Agents en CDI : 1 agent (3.70%).

Répartition par filière



Répartition par catégorie hiérarchique



La répartition des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel se répartissent de la manière suivante :

- 39,15% pour le traitement de base indiciaire ;
- 16,47% pour le régime indemnitaire ;
- 0,21% pour la nouvelle bonification indiciaire (NBI) ;
- 0,24% pour les heures supplémentaires ;
- 0,35% pour les avantages en nature.

Les charges salariales et patronales représentent 43,58% des dépenses de personnel.

Un logement de fonction est attribué au Directeur pour nécessité absolue de service.

La durée du temps de travail

La base légale hebdomadaire est fixée à 35 heures. Cependant, la réglementation précise que le décompte du temps de travail s'effectue sur une base annuelle de 1 607 h, ce qui introduit dans le mode d'organisation du temps de travail la possibilité d'une annualisation du temps de travail :

– en instituant des cycles de travail comportant des durées hebdomadaires de travail variables ;

– en fixant une durée hebdomadaire de travail supérieure à 35 heures toute l'année.

La détermination de la durée hebdomadaire de travail peut conduire à l'attribution de jours de réduction du temps de travail (RTT) en compensation, au nombre de 23 par an pour un agent travaillant sur un rythme de 39 h par semaine.

Le temps de travail est organisé en cycles de travail qui peuvent varier du cycle hebdomadaire au cycle annuel. L'organisation du travail doit permettre à chaque service de remplir sa mission et de couvrir l'ensemble de ses activités. Plus précisément, ce principe se traduit par un nombre minimum d'agents présents par niveau de compétence, permettant non seulement d'assurer la continuité de service mais également de faire face aux aléas. A la vue de la diversité des métiers rencontrés au sein de l'EPCC Musée du Louvre-Lens, et afin de satisfaire aux exigences du service public, deux cycles de travail sont retenus : un cycle hebdomadaire pour le personnel à horaires fixes et un cycle annuel pour le personnel avec du temps de travail irrégulier comprenant souvent des dimanches et jours fériés.

8- Les dépenses de fonctionnement courant : 1 361 900 €

Les dépenses de fonctionnement courant comprennent les fluides, l'entretien du parc, les abonnements informatiques, téléphoniques, l'affranchissement, les assurances, les déplacements, ...

Il est proposé de réserver une somme de 1 361 900 € pour pourvoir à l'ensemble de ces dépenses (pour mémoire, budget 2015 : 1 573 000 €, budget 2016 : 1 136 600 €).

9- Les dépenses de sous-traitance : 4 930 250 €

Conformément aux décisions du Conseil d'Administration, les prestations de billetterie, d'accueil, de nettoyage, de sécurité-sûreté, de maintenance multi-technique et informatique sont externalisées.

Le budget global est estimé à 4 930 250 € (pour mémoire 5 435 900 € en 2016) et se décompose de la façon suivante :

- Accueil-vente : 500 000 €
- Sécurité : 2 514 250 €
- Maintenance-multi technique : 1 048 300 €
- Maintenance informatique : 337 700 €
- Nettoyage : 530 000 €

Le budget proposé est en baisse par rapport à celui de 2016, car certains marchés (accueil-vente, sécurité et nettoyage), dont les besoins ont été redéfinis, sont relancés avec un démarrage des prestations à compter du 1^{er} janvier 2017, générant ainsi des économies sur les forfaits.

10-Les opérations d'ordre, les charges financières et exceptionnelles : 210 500€

Les opérations d'ordre comprennent les amortissements des biens acquis par le musée. Cette somme n'intègre pas les amortissements des biens acquis par la Région Nord-Pas de Calais, dont le transfert n'est toujours pas réalisé à ce jour ; il est proposé d'inscrire la somme de 200 000€.

Les charges financières sont estimées à 500€ et les charges exceptionnelles à 10 000€.

Ainsi détaillé, le montant total du budget nécessaire au bon fonctionnement du musée s'élève à 14 343 500 €.

C- Les recettes

L'hypothèse d'une fréquentation annuelle de 400 000 visiteurs dont 70 000 entrées payantes pour les expositions temporaires et le maintien de la gratuité de la Galerie du Temps servent de base pour l'estimation des recettes de la billetterie.

Pour les autres ressources propres, les estimations de 2017 sont basées sur le constat des recettes encaissées au 1^{er} septembre 2016.

1- Les ressources propres

- La billetterie : 631 000 €

Les recettes de billetterie couvrent 7 mois de l'année, soit la durée de deux expositions temporaires, sur une base de 70 000 entrées payantes et sont établies sur l'hypothèse du maintien des tarifs en vigueur.

- La Scène : 21 000 €

Dans l'hypothèse de la programmation évoquée et de la poursuite des actions de promotion, il est proposé d'inscrire 21 000€ de recettes (18 200 € au 3 juillet qui correspond à la fin de la saison).

- Visites Guidées-Ateliers : 350 000€

Depuis l'ouverture du musée, les visites guidées et la fréquentation des ateliers, même si cela reste difficile de développer l'offre à destination des groupes adultes, permettent de confirmer leur succès.

Par conséquent, il est proposé d'inscrire 350 000 € en 2017.

- Les dons : 25 000 €

Suite à la mise en place d'un dispositif permettant de recueillir des recettes complémentaires, à savoir le don suggéré qui se présente sous les formes d'un billet mécène et l'installation d'urnes dans le musée permettant un don plus spontané, les recettes issues des dons sont estimées à 25 000 € (20 000 € constatés au 1^{er} septembre 2016).

- Locations d'espaces : 200 000 €

Compte-tenu des réalisations 2016 (140 000 € au 1^{er} septembre), il est proposé d'inscrire la somme de 200 000 € pour les recettes provenant des locations d'espaces.

- L'édition des catalogues : 50 000€

Il est proposé d'inscrire 50 000€ pour cette activité.

- Occupations du domaine public : 50 000€

Le restaurant et la boutique sont les deux espaces, objets des conventions d'occupation du domaine public.

Au vu du chiffre d'affaires de ces deux espaces qui a baissé en 2016, il est proposé d'inscrire une recette de 50 000€ pour les deux espaces.

- Mécénat : 430 700€

En 2017 se poursuivra le développement du Cercle Louvre-Lens Entreprise qui comprend aujourd'hui un peu plus de 40 membres et la recherche permanente de mécènes pour l'organisation des expositions.

Le budget proposé pour le mécénat s'établit à 430 700 €.

- Autres recettes : 96 000€

Les « autres recettes » proviennent du remboursement des titres repas par le personnel ainsi que les remboursements d'assurance du personnel.

Elles sont estimées à 96 000€.

Le montant total estimé des ressources propres représentent 1 853 700 € soit 13 % du montant total de dépenses estimé à 14 343 500 €.

2. Participation des collectivités territoriales

Conformément à l'article 20 des statuts de l'EPCC, « le financement du musée du Louvre-Lens est assuré solidairement par la région Nord Pas de Calais, le Département du Pas de Calais et la CALL ».

Le budget prévoit une participation de ces collectivités selon les priorités suivantes :

- 8/10 à la charge de la région Nord Pas de Calais
- 1/10 à la charge du Département du Pas de Calais
- 1/10 à la charge de la CALL

En application de ces quotités et au vu du « reste à financer » qui s'élève à

12 489 800 €, la participation des collectivités au titre de 2017 s'établit comme suit :

Région Hauts de France	9 991 840 €
Département du Pas de Calais	1 248 980 €
Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	1 248 980 €

Pour mémoire :

FINANCEURS	2013	2014	2015	2016
Région NPC	8 752 000	10 028 400	9 994 322	9 993 840
Département	1 094 000	1 253 550	1 249 290	1 249 230
CALL	1 094 000	1 253 550	1 249 290	1 249 230
TOTAL	10 940 000	12 535 500	12 492 902	12 492 300

BUDGET ANNEXE : FONCTIONNEMENT DE LA CAFETERIA

1. Dépenses

Les principaux postes de dépenses concernent les achats de marchandises, le fonctionnement courant (fluides, nettoyage, etc...) et les charges de personnel.

Les estimations au titre de 2017 se basent sur la fréquentation de la cafeteria au 1^{er} septembre 2016.

Il est proposé de réserver un budget de 169 000 € pour les charges de personnel, 201 800 € pour les achats de marchandises, fluides, prestations de nettoyage, de maintenance, 5 000 € au titre des amortissements soit un total de 375 800 €.

2. Recettes

Comme en 2016, il est prévu l'équilibre budgétaire de ce budget. Il est proposé, en cas d'excédent, de retenir le principe d'affecter celui-ci au budget principal. Cet excédent sera constaté au compte administratif 2017.